

# Porte d'Orléans

tarifs au 01/01/2025

## HORAIRES

			
15 mn	1,05 €	0,40 €	1,40 €
1h	4,20 €	1,45 €	5,80 €
3h	12,60 €	4,35 €	17,60 €
heure supp.	4,20 €	1,45 €	5,80 €
De 9h à 24h	37,80 €	13,05 €	52,90 €
Indemnité forfaitaire <sup>(1)</sup>	37,80 €	13,05 €	52,90 €
Au-delà (heure sup.)	1,10 €	0,40 €	1,50 €

## FORFAITS<sup>(2)</sup>

			
A retirer à l'accueil à votre arrivée			
Forfait nuit (19h à 9h)	26,00 €	9,00 €	36,00 €
Week-end <sup>(3)</sup>	51,00 €	18,00 €	71,00 €
3 jours <sup>(4)</sup>	70,00 €	24,00 €	98,00 €
1 semaine <sup>(4)</sup>	110,00 €	38,00 €	154,00 €
2 semaines <sup>(4)</sup>	138,00 €	47,00 €	193,00 €
1 mois <sup>(4)</sup>	175,00 €	62,00 €	233,00 €




## ABONNEMENTS

PLACE LIBRE				  <sup>(7)</sup>	 3m
Mensuel	158,00 €	55,00 €	70,00 €	91,00 €	79,00 €
Trimestriel	442,00 €	154,00 €	199,00 €	255,00 €	221,00 €
Annuel	1580,00 €	553,00 €	700,00 €	910,00 €	790,00 €
Annuel <sup>(5)</sup> prélevé mensuellement	145,00 €	50,00 €	-	83,00 €	72,00 €


## PLACE LIBRE RÉSIDENTS<sup>(8)</sup>

		
Mensuel	112,00 €	41,00 €
Trimestriel	316,00 €	112,00 €
Annuel	1120,00 €	410,00 €
Annuel <sup>(5)</sup> prélevé mensuellement	103,00 €	38,00 €

## PLACE RÉSERVÉE

			
Mensuel	198,00 €	79,00 €	221,00 €
Trimestriel	553,00 €	221,00 €	618,00 €
Annuel	1980,00 €	790,00 €	2212,00 €
Annuel <sup>(5)</sup> prélevé mensuellement	182,00 €	72,00 €	203,00 €

## FORFAIT PARC RELAIS

	
	75,00 €

## VÉLO

Mensuel	10,00 €
Trimestriel	25,00 €
Annuel	75,00 €

## VÉLO-CARGO

Mensuel	20,00 €
Trimestriel	50,00 €
Annuel	150,00 €

Tarifs TTC au 01/01/2025 sous réserve de disponibilité. Toute période commencée est due intégralement. \* Tarifs applicables sur présentation au local d'accueil du parking de la carte mobilité inclusion (CMI) mention «stationnement», ou carte européenne de stationnement pour personnes handicapées et de votre ticket de stationnement. <sup>(1)</sup> Tout usager stationnant un véhicule en contravention avec le règlement intérieur (stationnement sur un emplacement non autorisé, sur l'emplacement d'un tiers, sur deux emplacements etc...) ou ne pouvant justifier de son titre de stationnement (ticket perdu, badge) est redevable d'une indemnité forfaitaire d'occupation sans droit, au tarif indiqué, pour toute période indivisible de 24h à compter de la constatation des faits. <sup>(2)</sup> Tout dépassement de forfait sera facturé sur la base des premières tranches de la grille tarifaire en vigueur. <sup>(3)</sup> Entrées et sorties uniques. <sup>(4)</sup> Date à date. <sup>(5)</sup> Prix par mois, prélèvement automatique obligatoire. <sup>(6)</sup> Voir liste des parcs éligibles sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr) <sup>(7)</sup> Hors recharge électrique. <sup>(8)</sup> La qualité de résident s'entend au sens défini pour le stationnement payant de surface. Les pièces justificatives à produire sont : Le certificat d'immatriculation (carte grise) du véhicule immatriculé au nom propre et à l'adresse du domicile situé à Paris, le dernier avertissement de la taxe d'habitation (2 volets) ou en cas d'emménagement récent, la dernière facture EDF/GDF, le contrat de location ou l'acte de vente du domicile. Cette liste pourra évoluer par décision de l'autorité concédante.

Toutes nos coordonnées, parkings et tarifs sur [www.saemes.fr](http://www.saemes.fr)